

Tableau descriptif des projets envisagés

<p>1. Permettre l'installation d'un jeune agriculteur dans un ancien corps de ferme familial</p>	<p><u>Situation initiale</u></p> <p>Lors de l'élaboration du PLU de Bourgtheroulde-Infreville, le diagnostic agricole dressé par la chambre d'agriculture avait relevé la présence de secteurs agricoles en déprise (cessation d'activité), dont il s'agissait d'assurer une reconversion cohérente au regard de l'environnement et de la vocation des espaces limitrophes.</p> <p>Le PLU de Bourgtheroulde-Infreville avait fait le choix de classer deux anciens corps de ferme en zone Nf, afin qu'ils puissent être transformés en zone d'habitat ou de tourisme résidentiel.</p>
	<p><u>Nouveau contexte justifiant le projet</u></p> <p>Un jeune agriculteur souhaite réinvestir un des anciens corps de ferme. Cet exploitant va devoir construire de nouvelles structures pour mener à bien son installation (dans un premier temps, au moins un bâtiment agricole servant de remise de matériel agricole et de stabulation libre pour bœufs à l'engraissement).</p> <p>En l'état, le PLU de Bourgtheroulde-Infreville ne permet pas un tel projet (secteur Nf). Le PLU est donc modifié afin de reclasser ce secteur Nf en zone agricole stricte (A).</p>